

## Barème Honoraires

Barème au 1<sup>er</sup> Décembre 2019 (TVA au taux en vigueur 20%)

### TRANSACTION

Honoraires de vente habitation à la charge de l'acquéreur

**Vente Immeubles bâtis et non bâtis Mandat simple :**

Appartements, immeubles, maisons, étangs, forêts, terrains : 3,8 % TTC sur le montant du prix Net Vendeur + 2800 € TTC.

**Ventes Immeubles bâtis et non bâtis Mandat exclusif :**

Appartements, immeubles, maisons, étangs, forêts, terrains 3 % TTC sur le montant du prix net Vendeur + 2600 € TTC .

**Ventes garages et parkings :**

Forfait: 2400€ TTC

### LOCATION IMMOBILIERE A USAGE D'HABITATION :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail

**A charge bailleur :**

8€TTC du m2 de la surface habitable jusqu'à 20 m2

6€TTC du m2 de la surface habitable de 20 à 50 m2

4€TTC du m2 de la surface habitable au-delà de 50m2

**A charge locataire :**

8€TTC du m2 de la surface habitable jusqu'à 20 m2

6€TTC du m2 de la surface habitable de 20 à 50 m2

4 € du m2 de la surface habitable au-delà de 50m2

**État des lieux :**

A charge bailleur 3€TTC du m2 de la surface habitable

A charge locataire 3€TTC du m2 de la surface habitable

### ESTIMATIONS

Gratuites dans le cadre de la loi ALUR (projet de mise en vente, mise en location)

Hors de ce cadre 120€TTC

Par dérogation et convention expresse avec le mandant, des honoraires forfaitaires peuvent être appliqués dans certains dossiers.